



BNP PARIBAS



ÉGALITÉ SALARIALE F/H

La CFDT gagne en justice contre BNP Paribas sur le sujet

23 février 2023

**L'entreprise doit réouvrir les négociations sur l'accord Diversité et Inclusion !
(accord en vigueur depuis 2020, validé seulement par l'actuel syndicat majoritaire*)**

CE QUE LA CFDT DEMANDE :

*SNB-CFE/CGC

32%

C'est ce que gagnent en moins en moyenne les Femmes par rapport aux Hommes dans le secteur bancaire

(Rapport DARES juillet 2022)

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ?

[Pour tout savoir de nos actions, cliquez ici](#)



SCAN ME

Protéger la rémunération des femmes en retour de congé maternité

Le variable des femmes en retour de congé maternité **ne doit plus être proratisé !**

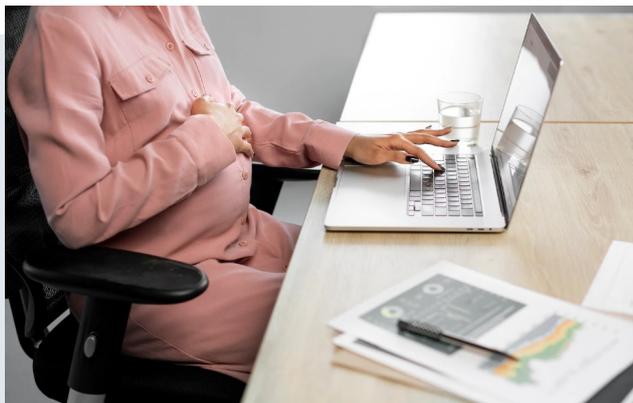
L'augmentation en retour de congé maternité **ne doit plus venir diminuer l'augmentation de salaire suivante !**

Faut-il rappeler que quand une femme est en congé maternité, elle met entre parenthèse sa carrière, pour s'occuper d'un enfant, avec tout ce que cela implique, tout en permettant à l'autre parent de pouvoir poursuivre son activité professionnelle ? **Il est inacceptable que les femmes soient, en 2023, encore pénalisées financièrement par leur maternité.**

Supprimer les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes sur le salaire fixe **ET** le variable

Et enfin, la CFDT exige de la transparence :

- Sur la méthode de calcul utilisée par l'entreprise pour repérer les écarts de rémunération F/H
- Par la mise en place d'indicateurs de suivi plus précis (ancienneté dans le poste, dans l'entreprise, dans la classe, salaire/variable par métier, utilisation de l'enveloppe égalité...)



À travail égal, salaire égal !

BNP Paribas se dit engagée sur le sujet ? Qu'elle y mette le budget !

Aujourd'hui, elle estime que les écarts de rémunération des femmes inférieurs à 5% ne méritent pas forcément d'être traités.

Par exemple : pour un salaire de 2000€/mois, c'est 1200€ par an que l'entreprise estime ne pas avoir urgence à verser aux femmes qui subirait cet écart !

Les 10 millions d'euros dédiés par l'entreprise à la suppression des écarts de rémunération F/H ne suffisent pas à régler toutes les situations ?

La Direction n'a qu'à augmenter son budget !
Rappel : Le Groupe a généré 10 milliards d'€ de résultats en 2022.

Pour la CFDT, TOUS les écarts de rémunération sont injustes et méritent d'être traités.
Dès le 1er euro.



Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes ne sont pas une fatalité.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes chez BNP Paribas c'est une **question de volonté d'entreprise, et de budget !**

Fin de carrière chez BNP Paribas

Les dispositifs de retraite progressive et mécénat de compétences seraient impactés par la réforme des retraites actuellement en « discussion » !

A noter que les cadres au forfait jours sont dorénavant éligibles au dispositif de retraite progressive (ouverte jusque là, seulement aux salariés aux horaires collectifs).